



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SYNDICAT CNT INDUSTRIES & SERVICES DE HAUTE-GARONNE

Toulouse, le 5 juin 2022

PATALEVAIN : 1^{ÈRE} ENTREVUE

Le patron admet des irrégularités

Trois travailleuses sont en conflit avec leur ancien employeur, la boulangerie-pâtisserie « bio & solidaire » Patalevain-Patatisse à Toulouse (impayés de salaires, multiples entorses au droit du travail...).

L'employeur refusait de rencontrer le syndicat CNT Industries & Services de Haute-Garonne en vue de résoudre le conflit à l'amiable. Le syndicat avait donc été contraint d'organiser un piquet syndical le samedi 21 mai 2022, pour informer la clientèle et inciter l'employeur à respecter le droit du travail. Suite à cela, **l'employeur a accepté une première entrevue.**

À cette occasion, nous lui avons fait part des entorses au droit du travail que nous avons constaté ainsi que des préjudices subis par les ex-salariées. **L'employeur a admis une partie des irrégularités présentées**, ce qui peut laisser présager une résolution à l'amiable du conflit.

Le syndicat a donné un délai de 15 jours à l'employeur pour proposer la date d'une prochaine entrevue afin de préciser les conditions de règlement des irrégularités.

Nous espérons que les négociations continueront sur la même lancée positive, dans l'intérêt de toutes les parties.



interpro.31@cnt-f.org



<https://www.cnt-f.org/cnt31>



07 81 10 63 66



33, rue Antoine Puget
31200 Toulouse